Conseil municipal du 8 septembre

C’est toujours à huis clos et sous la présidence du maire, Jérôme Chardin, que s’est tenu le conseil municipal ce mardi 8 septembre. Deux conseillers n’avaient pu être présents et étaient excusés : Jocelyne Armanini et Bastien Bardot.

Les premiers points abordés concernaient les demandes de subvention pour les travaux de remise en état de la Route de la Ferme, y compris les trottoirs. Le coût prévisionnel de ces travaux est de 251 439,60 euros TTC. C’est à l’unanimité que le conseil municipal a autorisé le maire à faire les demandes de subvention et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Venait ensuite le projet d’installation d’une antenne relais Free Mobile : 6 antennes et 3 paraboles sur un pylône de 40 m de haut, sis lieu-dit « Verse Cote du Pré », pour développer son réseau téléphonie uniquement. Une consultation de la population à ce sujet, a eu lieu courant du mois de juillet. Sur les 315 coupons distribués, il y a eu 103 réponses : 64 pour l’installation et 39 contre (et 47 abonnés Free se sont déclarés).Après avoir longuement débattu, le conseil municipal s’est finalement prononcé contre ce projet (4 pour, 5 contre, 5 abstentions).

Sur demande de la communauté d’agglomération Meuse, il fallait désigner 2 membres afin de siéger à la commission locale d’évaluation des charges transférées (CLECT) ; celle-ci évalue les charges liées aux transferts de compétences entre les communes et garantit l’équité financière. A l’unanimité, Monsieur Joël Swartenbroekx a été désigné titulaire et Monsieur Laurent Puybouffat a été désigné suppléant.

En raison de la crise sanitaire liée à la Covid-19, le conseil municipal a décidé à l’unanimité de ne pas louer ou mettre à disposition les salles communales et ce pour une durée indéterminée. Les mariages pourront être célébrés dans la salle du Conseil avec un nombre limité à 20 personnes maximum.

Dans les questions diverses, il a été convenu de remettre un colis aux ainés de la commune (personnes de plus de 70 ans) en fin d’année. L’opération brioches de l’ADAPEI Meuse est maintenue. Elle aura lieu début octobre.

Les distributeurs de sacs à déjections canines seront prochainement installés.

L’intégralité du procès-verbal est bien sûr disponible en mairie.